

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JUIN 2018

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : MM. DARBON Hubert, Maire,
PERRIN François, BREGAND Jacky adjoints
M. GAILLARD Roland, Mme VANDROUX Laurence, M. BAILLY Emmanuel,
M. ROUX Jean-Paul, Mme RAGUET Amandine, M. MATHIEU Pascal, Mme
PREFAUT Claudine

Conseillers présents : 10

Absente : Mme FRELIN Isabelle

Date de convocation :

06/06/2018

Date d'affichage :

19/06/2018

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUX Jean-Paul

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le six juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Réfection Rue du Moulin
- 2 – SIDEC : Convention SIG (Service d'Information Géographique)
- 3 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- 3) Demande de subvention : Association pour la Sauvegarde du Château de La Châtelaine
- 4) Communauté de Communes : Révision des statuts
- 5) Indemnité de gardiennage des églises

1 – Réfection Rue du Moulin

Après étude des différents devis, le conseil retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise Roger Cuenot d'un montant de 17 081,30 € H.T. pour la réfection de la Rue du Moulin, allant du cimetière jusqu'à la route départementale.

Une aide du Conseil Départemental d'un montant de 3 416,26 € devrait être accordée.

Le Maire précisera à l'entreprise que les habitants du village qui demanderaient un devis pour réaliser leur cour en même temps que ces travaux, devront bénéficier du même tarif au m².

2 – SIDEC : Convention SIG (Service d'Information Géographique)

Le conseil accepte à l'unanimité le devis du SIDEC d'un montant de 230 € pour intégrer les réseaux d'eau et d'assainissement au cadastre.

Afin de pouvoir visualiser ces réseaux sur le cadastre, le conseil décide d'adhérer au SIDEC. Il approuve et autorise le Maire à signer la convention SITIC (Service Informatisé et Technologies de l'Information et de la Communication).

La mise à disposition du service SIG (Service d' Information Géographique) s'élève à 0,51 € par habitant et par an.

3) Demande de subvention : Association pour la Sauvegarde du Château de La Châtelaine

Le conseil décide à l'unanimité de donner une subvention de 500 € à l'association pour la sauvegarde du Château de La Châtelaine pour lui permettre de conduire ses projets de fouilles, de travaux scientifiques et de consolidation du patrimoine existant.

4) Communauté de Communes : Révision des statuts

Le conseil donne à l'unanimité son accord à la révision des statuts de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura qui consiste à ajouter des compétences légales optionnelles telles que la gestion des crèches, du périscolaire, des équipements culturels et sportifs, des écoles de musique, des maisons de service public, du service d'incendie, de la fibre, des offices de tourisme, de l'assainissement non collectif...

5) Indemnité de gardiennage de l'église

Le conseil décide d'attribuer, comme les années précédentes, une indemnité de gardiennage de l'église communale à M. ETIEVANT Pierre (résidant dans la commune). Le montant de cette indemnité est fixé à 300 € brut pour l'année 2018.

6- Questions diverses

Le Maire a été sollicité par un habitant qui souhaite le respect du code de l'urbanisme en particulier pour la construction d'un chenil proche de son habitation. Une déclaration préalable a bien été déposée pour la réfection du toit du bâtiment mais celle-ci est caduque car les travaux n'ont pas été réalisés dans les délais. Le Maire a demandé au propriétaire de cesser les travaux et d'entreprendre les démarches nécessaires pour se mettre en conformité mais aucune demande n'est à ce jour parvenue en mairie. Le Maire informe les conseillers qu'il dressera procès-verbal et enverra le dossier au Procureur de la République pour faire appliquer la loi.

Le conseil municipal approuve la démarche et soutient le Maire dans ce litige.

Un élagage des arbres qui montent le Vieux Mont pour accéder au réservoir est à prévoir ainsi qu'une taille des plessis de saule sur le parking de l'église.

De nouvelles poubelles bleues et un bac à verre seront installés vers le parking de la cascade et vers l'église. Des pancartes d'aide au tri seront apposées et des caches poubelles seront achetés.

Le conseil réfléchit sur le moyen de faire ralentir les automobilistes dans le village par la pose de ralentisseurs, de chicanes ou de feux tricolores. Une limitation à 30 km/h pourrait être imposée.

M. Jean-Paul ROUX se fait le porte-parole des habitants de la rue du Vieux Mont qui souhaitent un sens interdit sauf riverains dans leur rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

La secrétaire de séance : M. ROUX Jean-Paul